

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

Procès-verbal
Séance du Conseil de Territoire
30 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	2
Appel	4
Désignation d'un secrétaire de séance	4
Approbation du procès-verbal des séances du 2 novembre et du 28 novembre	4
1 – TRANSPORTS – Motion sur le maintien du tracé de la ligne 15 EST.....	5
2 – INSERTION – Convention de partenariat entre la Société du Grand Paris et l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué.....	7
3 – INSERTION – Convention entre l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, relative à la gestion des clauses sociales des chantiers de la Société du Grand Paris. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué.....	7
4 – URBANISME – Mise à jour du Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontenay-sous-Bois concernant la majoration de la taxe d'aménagement à 20 % sur certains secteurs du territoire communal.....	9
5 – URBANISME – Approbation de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Vincennes.....	9
6 – URBANISME – Modification de la composition de la Commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion, et politique de l'habitat et de la Commission des finances, des subventions et des relations extérieures (collectivités, État, Europe).....	10
7 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification de l'intitulé de la commission des finances, des subventions et des relations extérieures (collectivités, État, Europe).....	10
8 – ASSAINISSEMENT – Demandes de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions.....	10
9 – FINANCES – Budget principal – Décision modificative n° 1 (DM) de 2016.....	11
10 – FINANCES – Transfert de résultats constatés au titre de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au budget annexe de l'eau de l'EPT ParisEstMarne&Bois.....	11
11 – FINANCES – Budget annexe de l'eau – Budget supplémentaire (BS) de 2016.....	12
12 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Décision modificative n° 2 (DM2) de 2016.....	12
13 – FINANCES – Budget principal – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2017.....	13
14 – FINANCES – Budget annexe assainissement en régie directe – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2017.....	14
15 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2017.....	15

16 – FINANCES – Budget principal – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017	16
17 – FINANCES – Budget annexe assainissement en régie directe – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017....	16
18 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017	17
19 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Acomptes sur subventions 2016 à certaines associations (Vivre et Entreprendre, Office de Tourisme, Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne, Centre national d’Information pour les droits des femmes), avant l’adoption du budget primitif 2017 – EPT ParisEstMarne&Bois	17
20 – ENVIRONNEMENT – Adoption des statuts modifiés du SMITDUVM et désignation des représentants de l’Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois	17
21 – MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS – Signature de la « Charte de Coopération Stratégique » entre la Métropole du Grand Paris et les Territoires	18

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 15.

M. LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir prendre place, M. SEMO va procéder à l'appel. Merci.

Appel

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT

Je déclare l'ouverture de la séance. Je vais désigner, dans un premier temps, un secrétaire de séance. Je pense qu'Igor Semo veut bien être secrétaire de séance ?

M. SEMO

Volontiers, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT

Merci.

Approbation du procès-verbal des séances du 2 novembre et du 28 novembre

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce que pour le 2 novembre il y a des remarques, des demandes de précision ?

M^{me} CAPORAL

J'ai une première remarque, je ne comprends pas bien pourquoi il y a une alternance de caractères gras et de caractères normaux dans les documents que nous recevons. Est-ce que c'est ma tablette qui fait ça ? (*Quelqu'un dans l'assistance lui répond oui*).

Pour le compte rendu du 2 novembre, il y a une correction à la page 7. Je n'ai pas dit que les enfants étaient plus « vénérables » que les adultes, mais qu'ils étaient plus « vulnérables » à la pollution.

M. LE PRÉSIDENT

On le note et on le corrige tout de suite.

M^{me} CAPORAL

Et une autre correction, à la fin de la page 15, début de la page 16, il y a une de mes interventions qui a été attribuée à M^{me} Adomo, donc voilà, c'est juste pour changer ça. Mais ceci dit, je comprends très bien que prendre des notes dans cette situation, c'est extrêmement difficile. Donc, nécessairement, il peut y avoir des erreurs.

M. LE PRÉSIDENT

Il n'y a aucune raison, les documents doivent refléter exactement les débats. On rétablit tout ça sans problème.

En dehors de ces remarques, est-ce qu'il y en a d'autres ? Pour le 2 novembre, est-ce qu'il y a des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas.

Concernant le 28 novembre ? Autre procès-verbal, pas d'abstention (0), pas de votes contre (0) ? Je vous remercie.

1 – TRANSPORTS – Motion sur le maintien du tracé de la ligne 15 EST

On a intitulé cette délibération dans la rubrique transport, en réalité vous savez que nous n'avons pas la compétence purement transport, mais nous avons les déplacements et les mobilités. Donc, à l'occasion, nous enlèverons « transports » et nous mettrons « déplacements et mobilités », ne serait-ce que pour que l'on ne soit pas inquiet par une vérification sur le plan de la légalité.

M. SPILBAUER

En fait, il s'agit d'une motion sur la ligne 15 Est qui a fait l'objet de longues discussions en 2013 et qui a été adoptée par tout le monde. Cette ligne 15 Est part de Champigny et remonte vers le nord en passant par Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Val de Fontenay, Rosny-sous-Bois, etc., et donc il s'avère que, après que celle-ci ait été adoptée par tout le monde, la question a été remise en cause au conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), avec une demande de modification de son tracé pour la faire passer par le centre de la ville de Drancy. Cette demande a été faite par le STIF au gouvernement, et donc cela entraînerait non seulement un surcoût de l'ordre de 240 à 250 millions d'euros, mais en plus cela engendrerait deux ans au minimum de retard pour la ligne 15 Est dont on a absolument besoin dans les meilleurs délais, et en tout cas dans les délais prévus aujourd'hui.

Plusieurs villes ont déjà voté une motion identique à ce texte que vous avez tous et qui demande que le tracé soit maintenu tel quel, sans prise de retard dans l'élaboration de cette nouvelle ligne de métro totalement indispensable. Il est proposé au Conseil de territoire d'adopter cette motion sur le maintien du tracé de la ligne 15 Est, de réaffirmer sa nécessité absolue et de poursuivre l'instruction de la déclaration d'utilité publique (DUP) en février 2017, ce qui semble être la volonté du gouvernement actuellement pour signer cette DUP.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ?

M. RISPAL

Merci, M. le Président, ce serait pour relayer l'inquiétude de mon collègue Jean-Pierre Spilbauer, notamment pour la ville de Fontenay-sous-Bois, puisque l'enquête publique de la ligne 15 Est est passée et aujourd'hui on voit que le tracé peut être remis en cause par un simple vœu au conseil d'administration du STIF. Évidemment pour Fontenay-sous-Bois, pôle majeur de transport à l'est parisien, et premier pôle de transport et d'emploi de notre Territoire, ce serait un désastre si la ligne 15 Est venait à être compromise ou retardée d'au moins 24 mois selon les chiffres communiqués par le maître d'ouvrage, à savoir la Société du Grand Paris (SGP).

Cette motion a été adoptée par le conseil municipal de Fontenay-sous-Bois à l'unanimité et devant l'enjeu on espère que nous obtiendrons l'unanimité dans cette assemblée. Je tiens à inviter tous les membres du Conseil de territoire à l'initiative lancée par vous, M. le Président et M. Spilbauer, que nous tiendrons à Fontenay-sous-Bois le 22 février. Les conseillers territoriaux ont dû recevoir une invitation, ou c'est imminent en tout cas. Le 22 février matin, une grosse initiative sur les transports où nous pourrions sensibiliser, en présence de grands acteurs tels que la RATP, le STIF, le département et l'association Orbival. Je vous remercie.

M^{me} PARRAIN

Je voulais juste dire qu'il y avait une motion qui avait été adoptée à l'unanimité du conseil d'administration d'Orbival le 15 décembre dernier et qui allait exactement dans ce sens-là.

M. LE PRÉSIDENT

Je voulais d'ailleurs ajouter à ce que vous venez de dire que j'ai signé conjointement avec le Président du Conseil départemental, qui est aussi le président d'Orbival, un courrier au Premier ministre pour demander que l'on ne touche pas à un processus en cours puisque, comme cela a été évoqué à l'instant par nos collègues, ne serait-ce que relancer des études c'est différer la DUP. D'ailleurs, il faut que nous restions très vigilants pour que la DUP soit validée dans les semaines qui viennent sur le plan gouvernemental. Parce que si elle n'est pas signée rapidement, on est parti pour prendre un retard phénoménal, qui aller jusqu'à deux ans, alors que tout est fait actuellement avec la Société du Grand Paris pour avancer d'une année la réalisation de ce projet. Je sais que Gilles Carrez siège au conseil d'administration de la RATP, et que chacun dans son milieu et dans ses fonctions, essaye de bien défendre la ligne 15 est.

Ce qui vient d'être dit aussi par notre collègue de Fontenay est très important. Je voulais vous le signaler, vous allez recevoir une invitation prochainement pour ce que nous appelons pompeusement un « séminaire », mais qui sera une matinée dédiée aux transports, aux déplacements et aux mobilités sur le Territoire. Autour de cet événement qui se déroulera salle Jacques-Brel le 22 février au matin, nous voulons insister sur l'intérêt que l'on doit porter à la fois à la ligne 15, mais aussi à la ligne 15 Est qui est un système combiné et qui ne peuvent pas être séparée du reste de la ligne, car la 15 Est est la partie qui représente le plus de potentiel en matière de fréquentation. Nous voulons attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette évidence pour nous tous, mais qui n'a pas l'air d'être évidente pour certains.

La deuxième raison pour nous, et Jean-Philippe Gautrais pourra vous en parler mieux que moi, c'est que nous considérons que la date à laquelle on nous promet cette ligne arrive bien tard, comparée aux problèmes que l'on vit au quotidien à Fontenay-sous-Bois dans le pôle Val de Fontenay qui arrive à saturation et qui présente des problèmes de sécurité pour les voyageurs.

L'autre point, et je complète ce que tu as dit tout à l'heure, c'est que nous aurons quelqu'un qui représentera Guillaume Pépy pour la SNCF et la Présidente de la RATP m'a déclaré qu'elle viendrait ou qu'elle serait représentée de toute façon à cette réunion. Philippe Yvin, le Président du directoire de la SGP, aussi sera présent, ainsi que le Président du Conseil départemental. Donc, nous aurons là un certain nombre de personnalités qui seront là et surtout nous pourrons insister sur l'intérêt du Territoire pour ces différents projets, parce que nous sommes un Territoire qui, sur le plan du nombre de gares, notamment celles qui sont stratégiques pour notre avenir, est quasiment le plus important. Je crois que l'on a environ 6 ou 7 pôles de transport sur ce Territoire et vous comprendrez bien que l'avenir de ce Territoire tient aussi à la colonne vertébrale que représentent ces réseaux, notamment la ligne E. Là aussi, nous avons besoin de certitudes concernant le prolongement de la ligne E, et la gare des Trois Communes, etc. On ne va pas commencer la réunion, mais dans tous les cas, c'est un sujet stratégique pour nous.

M. LE GUILLOU

Je voulais simplement ajouter qu'il y a une autre possibilité pour Drancy, c'est la prolongation de la ligne 7 qui est de nature à désenclaver cette ville importante sans mettre en cause toute la cohérence du schéma qui a été défini avec beaucoup de travail par l'ensemble des élus.

J'ajoute que, d'une manière générale, on ne peut pas admettre, me semble-t-il, qu'une ville bloque un projet structurant de la Métropole, c'est valable pour la ligne 15, mais aussi pour

les tramways et pour l'achèvement de la boucle du tramway qui, aujourd'hui, est en suspens à Noisy-le-Sec.

M. LE PRÉSIDENT

C'est une précision intéressante, mais on en reparlera le 22, sachant que ce sujet est suffisamment important pour nous pour que l'on passe quelques instants tous ensemble dessus.

Qui est favorable à cette proposition de motion sur le maintien du tracé de la ligne 15 Est ? Qui s'abstient (0) ? Qui vote contre (0) ? Merci de l'unanimité, parce que le poids d'un vote comme celui-là est beaucoup plus important que l'on ne peut l'imaginer.

2 – INSERTION – Convention de partenariat entre la Société du Grand Paris et l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les Territoires du Grand Paris Express. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

3 – INSERTION – Convention entre l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, relative à la gestion des clauses sociales des chantiers de la Société du Grand Paris. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

M. SPILBAUER

Je vous propose le 2e et le 3e qui marchent ensemble.

Il s'agit toujours de transport, de la ligne 15 Sud, où le premier marché a été attribué, le lot T2C, qui, en français, signifie le creusement du tunnel entre Noisy-Champs et la gare Bry-Villiers-Champigny. Ce marché n'inclut pas la construction des gares, c'est uniquement le tunnel. Le marché a été remporté par un groupement de 5 entreprises, dont 3 étrangères qui ont des établissements en France, ce qui permet à la totalité de ce groupement de respecter les lois sur le travail, et notamment les clauses d'insertion.

Nous avons rencontré ce groupement à plusieurs reprises, afin de faire prospérer l'idée que, sur des chantiers d'importance aussi capitale, conformément à ce qu'avait prévu la Société du Grand Paris, on puisse faire embaucher des gens de notre Territoire sur ces travaux. Les villes de Bry, Villiers et Champigny, s'étant mobilisées dès le début sur cette idée, ont travaillé ensemble et ont élaboré un projet qui, petit à petit, a évolué et qui, tout en restant dans sa nature de départ, a permis la proposition à la Société du Grand Paris de signer avec le Territoire une convention. L'élaboration de cette convention ne s'est pas faite très simplement, on y arrive, on pourra la signer bientôt lors d'un prochain Conseil de territoire. Une convention signée entre la Société du Grand Paris et le Territoire, avec le département cosignataire et il faudrait quand même faire apparaître le sous-préfet ou l'État quelque part dans cette convention, l'État n'étant pas signataire.

À quoi peut-on s'attendre ? Rien que pour le chantier du lot T2C entre Noisy-Champs et Bry-Villiers-Champigny, quelques précisions, parce que c'est intéressant de savoir ce qui peut arriver maintenant et par la suite. Il y aura deux tunneliers. Le premier tunnelier va rentrer par Champigny centre le 24 novembre 2017 et le deuxième tunnelier va rentrer à Noisy-Champs le 28 février 2018, le planning est très précis. Un tunnelier fait à peu près 100 mètres de long et se manipule avec 65 personnes. Donc, deux tunneliers, cela fait 130 personnes. Et sur un chantier de 6 kilomètres de long, qui va durer 4 ans et demi, ce sont 800 000 heures de travail qui sont prévues pour le chantier lui-même et 400 000 heures de travail complémentaire en sous-traitance pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) de notre Territoire.

Les villes de Bry, Villiers et Champigny étaient arrivées à un accord avec l'État, avec la Société du Grand Paris, tout cela est repris par la convention signée entre la SGP et le Territoire, la Société du Grand Paris donnant une subvention de 60 000 euros au Territoire qui s'est engagé à reverser au prorata du nombre d'habitants aux 3 villes, Bry, Villiers et Champigny, les dépenses qu'elles feront. La totalité de ce projet est estimée à environ 105 000 euros, le chiffre a un petit peu bougé, on en est à 107 400, ce sont des prévisions, on devrait être tout à fait dans ces eaux-là à l'arrivée.

Ce qui est intéressant pour les 3 villes au démarrage et maintenant au Territoire, c'est que les 13 villes doivent mobiliser leur espace emploi ou équivalent, ce qui sera fait demain soir à la commission développement économique et emploi par Alain Degrassat qui est président de cette commission et qui est parfaitement au courant du dossier. Avec deux objectifs : que tous les espaces emploi des 13 villes se mobilisent très vite avec un référent, de façon à ce que le groupement d'entreprises puisse savoir qui il contacte.

M. le Président, vous avez entériné le fait que je sois représentant politique de cette histoire avec deux référents techniques, une personne de Villiers et une personne de Champigny, parfaitement au courant des choses et qui ont travaillé aussi avec Alain Degrassat sur ce thème. En pratique pour nous, rien que sur ce secteur, c'est plus de 200 emplois à pourvoir, c'est 60 000 heures d'insertion pour nos demandeurs d'emploi sur les 13 villes et donc c'est quelque chose que l'on n'a évidemment pas le droit de laisser passer, et avec 400 000 heures de sous-traitance pour les TPE et PME de notre territoire.

C'est la première action extrêmement concrète de l'existence du Territoire et d'une action commune entre les 13 villes avec, à la fin, un groupement d'entreprises extrêmement performant, convaincu qu'il faut aller dans ce sens de l'insertion et des emplois locaux et de faire travailler les TPE et PME locales. Je pense que l'on a réussi à obtenir un résultat intéressant.

M. LE PRÉSIDENT

C'est un bel événement pour nous tous et pour toutes celles et tous ceux qui peuvent profiter de cette convention. À titre indicatif, je répète ce que vient de dire Jean-Pierre, c'est très important pour ceux qui font partie de la commission développement économique, c'est donc demain à 19 h 30 à Fontenay. N'oubliez pas, parce que l'on ne vous a pas relancés, mais elle était bien annoncée et elle est bien confirmée.

Le deuxième point, c'est que cette convention sera signée ici le 20 mars prochain lors de notre conseil du territoire, à 19 h, en présence du Président du directoire, M. Yvin, avec le Président du département. J'ai obtenu que le préfet soit inscrit dans le document, en présence de M. le sous-préfet de Nogent. Donc, tout le monde sera au rendez-vous et c'est le début d'une aventure très importante pour des centaines d'emplois qui sont à la clé.

M. SPILBAUER

Je voudrais juste rajouter un tout petit mot. J'ai dit que les 13 villes étaient partie prenante, chacune est organisée comme elle veut avec un espace emploi ou l'équivalent, il y a aussi les missions locales qui sont impliquées, Pôle Emploi, toutes les structures de l'emploi du Territoire sont impliquées, donc toutes les personnes que l'on connaît, dans chaque ville, on est organisés tous différemment. C'est la mission de la commission de demain soir avec Alain Degrassat et donc c'est important qu'il y ait au moins un représentant par ville, sinon les demandeurs d'emploi ne pourront pas être répertoriés et sollicités. Le but du jeu étant que l'on arrive, au niveau du Territoire très modestement par mon intermédiaire, à avoir un interlocuteur unique pour discuter avec le groupement d'entreprises qui, de son côté, a déjà défini la totalité des emplois à pourvoir, le nombre d'heures, la date d'embauche et les formations qui vont avec, puisque même sur les tunneliers il y a des formations pour que des gens qui ne sont pas spécialisés puissent intervenir. Cela concerne vraiment toutes les catégories de personnel de différents niveaux.

M. LE PRÉSIDENT

Je mets aux voix. Qui s'abstient (0), qui est contre (0) ? Je vous remercie.

On va voter l'autre rapport, parce que tu as rapporté les deux en même temps.

M. SPILBAUER

Le 2 et le 3 marchent ensemble. Le 3, ce sont les 60 000 euros de subvention, ce serait dommage de les refuser.

M. LE PRÉSIDENT

D'accord. Donc, pour le rapport 3, pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

4 – URBANISME – Mise à jour du Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontenay-sous-Bois concernant la majoration de la taxe d'aménagement à 20 % sur certains secteurs du territoire communal

M. GAUTRAIS

Il s'agit de la mise à jour, dans le cadre du PLU de Fontenay-sous-Bois, concernant la majoration de la taxe d'aménagement à 20 % sur certains secteurs du territoire, notamment les secteurs en gros développement, et notamment pour ce que l'on a évoqué ce soir les secteurs autour de la gare de Val de Fontenay et donc nous avons déjà approuvé au conseil municipal de Fontenay cette décision, il faut l'entériner ce soir pour la rendre effective. Pour mémoire, la taxe d'aménagement, par un amendement des parlementaires en début de mois, a été rendue aux communes, ce qui, je crois pour tout le monde, est une bonne nouvelle.

M. LACHELACHE

On m'avait posé une question lors de la commission urbanisme puisque j'avais présenté ce point. La question était la suivante : est-ce que la ville de Fontenay savait combien ça allait pouvoir lui rapporter ? Est-ce qu'elle en avait une idée ? Et de quelle manière c'était réparti entre entreprises et habitants de la ville ? Je ne suis pas en mesure de fournir les informations ce soir, mais on peut les envoyer par mail sans problème.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

5 – URBANISME – Approbation de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Vincennes

M. LAFON

C'est une petite modification du PLU de Vincennes sur 3 points spécifiques. D'abord, préserver quelques parcelles en zone pavillonnaire, mettre à jour la liste des CINASPIC, ce sont les constructions réservées au service public. On avait besoin, pour un projet d'EHPAD, d'inscrire les EHPAD comme CINASPIC. Et enfin, protéger davantage les linéaires commerciaux, notamment dans le centre-ville, puisqu'on s'est aperçu au fil du temps que les protections étaient par rapport à certaines demandes insuffisantes. C'est le sens de cette modification.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

6 – URBANISME – Modification de la composition de la Commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion, et politique de l’habitat et de la Commission des finances, des subventions et des relations extérieures (collectivités, État, Europe)

M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport est très simple, c’est la décision d’Olivier Capitanio de quitter la commission Urbanisme, Aménagement, etc., parce qu’il est déjà sur le pont sur pas mal d’autres dossiers. Par conséquent, il s’agit d’acter le fait qu’Olivier Capitanio a souhaité quitter cette commission et rejoindre la commission finances. Nous n’avons pas la nécessité de remplacer Olivier pour l’instant. La place reste disponible, on verra pour la suite, mais voilà ce que je souhaitais faire acter par le conseil. Y a-t-il des commentaires, des abstentions (0), des votes contre (0)? Il n’y en a pas. Je vous remercie.

7 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification de l’intitulé de la commission des finances, des subventions et des relations extérieures (collectivités, État, Europe)

M. SEMO

Nous avons fait le constat que certains sujets étaient orphelins de commission, tout ce qui relève de l’administration générale dont les ressources humaines. Il est indispensable de pouvoir les examiner en commission, et donc je remercie notamment Florence Houdot qui, de manière très bienveillante, a accepté d’intégrer les sujets d’administration générale dans sa commission. Donc, c’est la commission des finances, des subventions, des relations extérieures, qui deviendrait également commission en charge de l’administration générale.

M. LE PRÉSIDENT

Et nous remercions M. Carrez qui est président de la commission. Y a-t-il des remarques, des commentaires ? Il n’y en a pas. Pas d’abstention (0), pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

8 – ASSAINISSEMENT – Demandes de subventions et prêts à taux zéro auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie pour les opérations d’études et travaux de l’EPT ParisEstMarne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions

M. GRESSIER

Il est possible d’obtenir des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l’Agence de l’eau Seine Normandie pour des études et des travaux concernant l’assainissement. Nous avons reçu des différentes villes les projets pour 2017, qui sont donc subventionnables. Il s’agit par cette délibération d’autoriser le Président à solliciter ces prêts à taux zéro.

M. LE PRÉSIDENT

On ne va pas vous commenter le document qui est projeté ici, mais vous avez vu, en matière d’interventions dans ce domaine, nous avons pas mal de projets dans les villes qui composent le Territoire. Y a-t-il des questions ? Pas d’abstention (0), pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

9 – FINANCES – Budget principal – Décision modificative n° 1 (DM) de 2016

M^{me} HOUDOT

Il s'agit d'un rapport sur la décision modificative du budget principal qui porte sur un montant total de 2,3 millions, ce qui n'est pas très important par rapport au budget total de l'EPT, et qui consiste principalement à compléter les crédits nécessaires au versement à la Métropole du Grand Paris (MGP) de la dotation d'équilibre 2016 ainsi qu'à inscrire les contributions eaux pluviales pour les 4 villes.

Côté silo EPT, les dépenses nouvelles supplémentaires mutualisées sur les 13 communes sont proposées dans cette décision modificative pour un montant de 593 000 euros, notamment en fonctionnement pour un montant de 552 000 euros. Nous avons un complément de crédit à hauteur de 506 000 euros pour le versement de la dotation d'équilibre 2016 suite à la notification que l'on a reçue mi-décembre dernier par la MGP du montant total dû par l'EPT au titre de 2016, soit un montant de 57,7 millions d'euros.

Nous avons par ailleurs un rajout de 5 000 euros au titre des charges financières sur intérêts courus non échus et enfin, concernant des opérations d'ordre, un complément de crédit 2016 de 40 398 euros relatif à la dotation des amortissements, des immobilisations et des subventions.

Côté recette, la CFE supplémentaire a été perçue en novembre 2016 par l'EPT pour un montant total de 590 000 euros correspondant à des périodes 2011 à 2015. C'est inscrit pour le montant nécessaire à la couverture des dépenses de fonctionnement inscrites à cette DM, soit 552 000 euros.

En investissement, une somme de 40 398 euros est inscrite dans cette décision modificative sur le compte logiciels informatiques, concernant notamment le système d'information géographique et un projet de déploiement de l'extranet entre l'EPT et les villes. Il est rappelé que ces inscriptions budgétaires sont sans incident sur le montant de 1,50 euro par habitant au titre du FCCT.

Côté silo villes, nous avons en dépense de fonctionnement les contributions eaux pluviales à verser par le budget principal au budget annexe assainissement concernant 4 villes qui les versaient traditionnellement antérieurement. Il s'agit de Champigny, Fontenay, Saint-Maur et Vincennes, et ce pour un montant de 1 460 000 euros.

Il vous est demandé d'approuver le projet de décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention (0) ni de vote contre (0) ? Je vous remercie.

10 – FINANCES – Transfert de résultats constatés au titre de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau de la commune de Saint-Maur-des-Fossés au budget annexe de l'eau de l'EPT ParisEstMarne&Bois

M^{me} HOUDOT

Le rapport 10 concerne la compétence eau qui est une compétence obligatoire des EPT. Dans ce cadre et, afin de maintenir en 2016 le mode d'organisation historique qui avait été choisi par la ville de Saint-Maur, en termes de régie de production et de distribution, il avait été nécessaire de créer au niveau de l'EPT, ça avait été fait en mai 2016, un budget annexe de l'eau en gestion directe. Cette compétence eau étant donc juridiquement transférée à l'EPT à compter de sa date d'effet au 1er janvier 2016. La commune de Saint-Maur-des-Fossés doit ainsi transférer à l'EPT la totalité de son résultat 2015 qui était jadis géré au sein de son budget annexe communal.

En juin 2016, la commune de Saint-Maur a arrêté les comptes 2015 et a arrêté les affectations de son résultat définitif du budget annexe, affectations pour 580 000 euros en section d'exploitation, pour 281 000 euros en section d'investissement. La ville de Saint-Maur a ensuite voté en conseil la décision d'approuver le transfert à l'EPT de ces résultats constatés au titre de 2015, et dans ce cadre-là, parallèlement notre EPT doit approuver ce transfert des résultats 2015 en provenance du budget annexe de Saint-Maur vers notre budget annexe eau 2016. Il vous est donc demandé d'approuver le transfert des résultats 2015 du budget annexe eau de la ville de Saint-Maur vers le budget annexe eau de l'EPT.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas de commentaire ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ?

11 – FINANCES – Budget annexe de l'eau – Budget supplémentaire (BS) de 2016

M^{me} HOUDOT

Il s'agit du budget supplémentaire annexe de l'eau, qui concerne uniquement la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Le projet de budget supplémentaire portant sur un montant de 282 000 euros consiste principalement à reprendre et à inscrire les résultats 2015 qui émanaient du budget annexe de la ville et transférés dans les comptes de l'EPT, d'une part, et d'autre part, à inscrire l'intégralité des crédits de dotation aux amortissements pour 2016, qui n'avaient pas été prévus au budget primitif 2016.

Vous avez tous les éléments sous les yeux. Il est rappelé que la ville de Saint-Maur a adhéré au SEDIF à compter du 1er juillet 2016 pour la production et la distribution d'eau potable et que le budget annexe eau géré par l'EPT sera définitivement dans ce cadre-là clôturé en fin d'année 2016. Il vous est donc demandé d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2016.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ? Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas. Merci.

12 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Décision modificative n° 2 (DM2) de 2016

M. GRESSIER

Un projet de décision modificative de 2016 pour le budget annexe assainissement géré en délégation de service public (DSP), qui s'avère insuffisant pour des dotations aux amortissements et des subventions. Et ce complément de crédit pour les amortissements tant en dépense d'ordre de fonctionnement qu'en recette d'ordre d'investissement s'élève à 10 788,84 euros. Il est proposé au conseil de ce soir d'approuver le budget supplémentaire conformément au tableau ci-joint.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0) ? Merci.

M^{me} HOUDOT

Je vous rappelle simplement que le rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif et il conviendra que le conseil de l'EPT vote ce rapport d'orientation budgétaire.

Pour l'exercice 2017, ce que l'on peut dire, c'est qu'après un exercice budgétaire 2016 de mise en œuvre limitée des compétences de notre EPT, dans la mesure où il a été mis en place des conventions de gestion transitoire qui ont été approuvées par les 13 communes membres, l'exercice 2017 sera une année de réelle mise en œuvre des compétences propres de notre EPT. Pour l'année 2017, le transfert effectif au 1er janvier des compétences de l'eau, de l'assainissement, des déchets, accompagné des transferts des agents communaux ou de mise à disposition du personnel communal et des biens et des équipements devrait permettre de consolider et de structurer le travail de préparation budgétaire pour l'année 2017.

Ce que l'on peut dire, c'est que ces premiers transferts effectifs ont été réalisés au 1er janvier 2017 et devraient être complétés au 1er juillet prochain par ceux concernant la politique de la ville et le plan local d'urbanisme intercommunal, conformément au délai initialement prévu dans les conventions de gestion transitoire prenant fin au 30 juin 2017.

Enfin, il conviendra également que le Conseil du territoire se prononce par délibération avant le 31 décembre 2017 sur la définition de l'intérêt territorial, en particulier pour les équipements culturels et sportifs et l'action sociale d'intérêt territorial, et sur les compétences qui restent orphelines, qui restent en 2017, notamment issues des deux ex-Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), par exemple la signalisation tricolore, l'éclairage public, au titre de l'ex- Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne (CAVM), ou la mission locale pour l'ex- Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice (CCCSM).

Pour mémoire, il convient de rappeler que, faute de délibération prise à la majorité arrêtant ou pas un intérêt territorial, l'ensemble de ces deux compétences, équipements culturels et sportifs et action sociale, sera exercé par l'EPT en lieu et place des communes membres. Il va de soi qu'il convient d'écarter ce genre de situation de par ses conséquences juridiques et financières.

Quel est le cadre budgétaire pour l'année 2017 ? D'une part, des dépenses principalement territorialisées et limitativement mutualisées, hors silo financier propre à chaque commune qui restera en 2017 comme en 2016 le socle de notre fonctionnement budgétaire. Les dépenses de fonctionnement mutualisées qui ont un impact direct sur le niveau de Fonds de compensation des charges transférées (FCCT), qui sera fixé en 2017, seront volontairement limitées pour 2017, afin de limiter aussi l'impact sur la fiscalité ménages de chacune des communes. L'objectif est ainsi de limiter encore une fois au maximum le montant de ce FCCT pour 2017.

En 2016, dans le cadre de l'accord financier fiscal, la croissance du produit fiscal des cotisations foncières des entreprises, la CFE, avait été pour 810 000 euros mutualisée, permettant ainsi de contenir à 1,50 euro par habitant le FCCT pour toutes les communes de notre EPT. Ce montant de 1,50 euro par habitant de FCCT étant, en pratique, le niveau le plus bas de tous les EPT de la MGP.

La prévision budgétaire pour l'exercice 2017 a donc été volontairement limitée à l'évaluation année pleine des décisions qui ont d'ores et déjà été prises en 2017. Par exemple, les deux emplois créés au 4e trimestre 2016, les activités accessoires pour les Directeurs généraux des services (DGS) des 13 villes, par exemple aussi les indemnités des élus sur 12 mois en 2017, contre seulement 6 mois en 2016. Ainsi, le simple effet budgétaire de ces quelques mesures nouvelles d'ores et déjà prises en 2016 représentent environ un impact de

370 000 euros en plus, impact année pleine, à inscrire au budget primitif 2017 par rapport à celui 2016, pour un total de dépenses mutualisées prévisionnel pour 2017 d'environ un 1,2 million, masse salariale des postes mutualisés, indemnités des élus, montant auquel on doit ajouter environ 400 000 euros de dépenses de structure, soit un montant total d'environ 1,6 million.

Les propositions budgétaires de dépenses pour 2017 reposeront donc sur une logique de sectorisation par ville pour l'exercice des compétences transférées sans aucune dépense nouvelle de structure pour 2017.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont seulement au nombre de deux. D'une part, le produit fiscal de CFE qui, in fine, est la recette nette qui concerne l'EPT, et le FCCT qui est nos recettes couvertes par des dépenses correspondantes.

Concernant le produit fiscal de CFE, ce produit était égal en 2016 à 51,3 millions d'euros et devrait évoluer, hors croissance physique de la base imposable que l'on connaîtra uniquement en mars prochain, d'environ 377 000 euros se décomposant comme suit : plus 200 000 euros au titre de la revalorisation forfaitaire de 2,04 % qui a d'ores et déjà été votée en Loi de finances 2018, et de plus 177 000 euros au titre de la croissance de la cotisation minimale de CFE dont nous avons voté les montants l'année précédente. Un total de plus 377 000 euros.

En conséquence, un point de croissance physique de base intercommunale de CFE représente environ 520 000 à 550 000 euros de recette fiscale pour notre EPT qui pourraient être affectés au financement de dépenses mutualisées dans le cadre, comme en 2016, d'un accord en 2017 sur l'affectation de ce produit fiscal supplémentaire. Dans ce cadre, un objectif de 1,50 euro, peut-être 2 euros, par habitant pour le FCCT mutualisé peut paraître atteignable pour 2017 en cas de croissance physique de la base de l'ordre de 1 %, voire 2 %. Il est par ailleurs exclu d'augmenter le taux d'imposition de CFE qui découle de la durée de lissage sur 17 ans des taux d'imposition communaux qui ont été votés au taux moyen de 30,08 % en 2017, comme en 2016.

Y a-t-il des questions ? On vous demande de bien vouloir approuver le rapport d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pour nous, raisonnablement, nous pouvons garantir qu'en 2017 nous pourrions tenir les 1,50 euro. Il faut savoir que notre Territoire est celui qui a les frais de structure les plus faibles. Maintenant, en ce qui concerne l'évolution au-delà de 2017, tout dépendra de l'évolution de la CFE et de la façon dont on l'utilisera pour savoir s'il faut mobiliser la fiscalité locale ou mieux répartir les recettes mutualisées du Territoire ?

Qui veut prendre la parole sur ce sujet, sachant que ce rapport reflète pas mal de travail en commission et en réunions préalables ? Il n'y en a pas. Vous avez vu que dans le rapport, il y a un certain nombre de points à arbitrer, un certain nombre de ces points sont déjà en cours d'arbitrage, voire de précision, mais c'est une autre affaire.

Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas, je vous remercie de cette unanimité qui reflète le travail que nous avons fait dans nos commissions.

14 – FINANCES – Budget annexe assainissement en régie directe – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2017

M. GRESSIER

Rappelons que la compétence assainissement est une compétence obligatoire des Etablissements Publics Territoriaux et dans ce cadre et, afin de maintenir en 2016 les modes d'organisation historiques choisis par chacune des communes de notre Territoire, délégation

de service public ou régie, il a été nécessaire de créer par délibération, en date du 3 mai 2016, deux budgets annexes d'assainissement : le budget annexe en délégation de service public et un budget annexe en gestion directe.

Il convient également de rappeler que pour des raisons de continuité du service effectif, nos 13 communes ont mis en place par délibérations concordantes des conventions de gestion transitoire pour l'année 2016.

Ce transfert effectif de la compétence d'assainissement au 1er janvier 2017 permettra ainsi à l'assemblée délibérante d'approuver lors de la prochaine séance du budget de plein exercice établi prévisionnellement pour 12 mois de recettes et de dépenses, tant en exploitation qu'en investissement pour toutes les communes concernées. S'agissant du budget annexe d'assainissement en délégation de service public, celui-ci concerne 8 communes sur les 13 que compte notre territoire.

Ce budget annexe continuera d'être équilibré silo par silo et ville par ville, chaque commune devant financer ses propres dépenses, travaux sur le réseau communal d'assainissement, par ses propres recettes. Pour mémoire, les tarifs de la redevance d'assainissement ont été votés par délibération du Conseil de territoire en date du 28 novembre 2016.

Cette redevance sera versée pour l'année 2017 directement par Veolia, délégataire du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), à l'Établissement public territorial. Pour mémoire, les excédents de gestion réalisés au titre de l'exercice 2015 et dont les communes concernées ont accepté le transfert vers l'Établissement public territorial ont été inscrits en recette en budget supplémentaire de l'exercice 2016 voté par délibération en date du 28 novembre dernier.

Enfin, il convient également de rappeler que dans le cadre du transfert comptable de l'actif et du passif, les dettes communales antérieures au 1er janvier 2017 sont également transférées au budget annexe en gestion directe, soit un montant en capital restant dû de 35 683 000 euros au 1er janvier 2017. Deux communes, Maisons-Alfort et Saint-Maurice, ne transfèrent aucun emprunt, puisqu'elles n'avaient aucune dette antérieure au 1er janvier 2010.

En complément du transfert d'agents ou de la mise à disposition à temps partiel de personnels communaux effective depuis le 1er janvier dernier, l'année 2017 verra également le transfert effectif des biens et des équipements après signature d'un procès-verbal de transfert.

Le projet de BP 2017 du budget annexe d'assainissement en régie directe s'élève en l'état des propositions budgétaires transmises par les 5 communes concernées en section d'exploitation à 6 993 490 euros, section d'investissement, 10 088 528 euros, soit un total de 17 082 018 euros.

Il est demandé un vote, et non pas de prendre acte.

M. LE PRÉSIDENT

Dans les délibérations, vous avez vu qu'il y avait d'inscrit « prendre acte », or c'était pour les débats d'orientations budgétaires. Là, nous sommes dans le rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Pas d'abstention (0), pas de vote (0) contre ?

15 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2017

M. GRESSIER

S'agissant du budget annexe d'assainissement en délégation de service public, celui-ci concerne 5 communes sur les 13 : Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le

Perreux-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. On rappelle que ce budget annexe continuera d'être équilibré silo par silo et ville par ville.

Il convient également de rappeler que dans le cadre du transfert comptable de l'actif et du passif, les dettes communales antérieures au 1er janvier 2017 sont également transférées pour un montant de 7 998 000 euros au 1er janvier 2017. Une seule commune, Charenton-le-Pont, ne transfère aucun emprunt, puisqu'elle n'avait aucune dette antérieure au 1er janvier 2017.

Le projet de Budget primitif (BP) 2017 du budget annexe d'assainissement en délégation de service public s'élève, en l'état des propositions budgétaires transmises par les 5 communes concernées, en section d'exploitation à 1 766 824 euros, section d'investissement, 1 976 430 euros, soit un total de 3 743 254 euros.

Il est demandé également au Conseil de territoire de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de remarque ou de commentaire ? Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

16 – FINANCES – Budget principal – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

M^{me} HOUDOT

Il s'agit d'autoriser d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017. Il s'agit d'un projet récurrent tous les ans, permettant ainsi d'assurer la continuité des activités dans l'attente du vote du budget primitif 2017. Il convient d'autoriser M. le Président à ouvrir antérieurement à l'adoption de ce budget primitif 2017 les crédits de dépense qui s'élèvent au niveau de la section d'investissement, dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente, soit un montant de 1 799 000 euros. Vous avez le détail dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Je vous remercie.

17 – FINANCES – Budget annexe assainissement en régie directe – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

M. GRESSIER

Pour la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrite au budget de l'année précédente et pour la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il convient donc d'autoriser M. le Président à ouvrir antérieurement à l'adoption du budget primitif les crédits de dépense au niveau de la section d'investissement dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente : 1 780 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

18 – FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public (DSP) – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017

M. GRESSIER

Budget annexe de l’assainissement en délégation de service public, autorisation d’engager, liquider et de mandater des dépenses d’investissement dans le même principe, pour un montant de 544 100 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d’abstention (0), de vote contre (0) ?

19 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Acomptes sur subventions 2016 à certaines associations (Vivre et Entreprendre, Office de Tourisme, Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne, Centre national d’Information pour les droits des femmes), avant l’adoption du budget primitif 2017 – EPT ParisEstMarne&Bois

M. DEGRASSAT

Il s’agit de verser des acomptes aux associations Vivre et Entreprendre, Office de Tourisme, Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne, Centre national d’Information pour les droits des femmes, avant que soit adopté le budget primitif dans les semaines qui viennent. Il a été versé au titre de l’exercice 2016 une somme totale de 276 000 euros. Il s’agit d’avancer un acompte se chiffrant au quart de cette somme, soit 69 512,26 euros.

Avec cette résolution, il convient d’autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l’octroi de ces acomptes pour lesdites associations et d’imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de l’Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d’abstention (0), pas de vote contre (0) ? Merci.

20 – ENVIRONNEMENT – Adoption des statuts modifiés du Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) et désignation des représentants de l’Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois

M^{me} MAGNE

Depuis le 1er janvier 2016, le Territoire ParisEstMarne&Bois a la compétence des déchets et le Conseil de territoire du 2 novembre 2016 a voté à l’unanimité la ré-adhésion de notre Territoire au syndicat SMITDUVM pour la compétence des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Bry, Champigny, Fontenay, Nogent, Le Perreux, Saint-Maur et Villiers. Le comité syndical du SMITDUVM du 16 janvier a modifié l’article 5 des statuts et il est donc maintenant prévu que le comité syndical du SMITDUVM soit composé de 26 délégués titulaires dont 13 délégués pour le Territoire ParisEstMarne&Bois. Il est donc, dans ce cadre-là, nécessaire de désigner 26 membres pour notre Territoire, 13 titulaires et 13 suppléants. Ce vote doit normalement se faire à bulletins secrets sauf si, à l’unanimité, nous sommes tous d’accord pour procéder à main levée. Y a-t-il des opposants à ce vote à main levée ? Il n’y en a pas.

M. LE PRÉSIDENT

Je voudrais apporter une petite modification au tableau.

M^{me} MAGNE

Il faut d'abord adopter la modification de l'article 5 qui a changé le nombre de représentants.

M. LE PRÉSIDENT

Qui s'abstient (0), qui vote contre (0) ? C'est une modification issue de la modification des statuts pour respecter un équilibre entre les Territoires 10 et 11.

M^{me} MAGNE

Ensuite, il s'agit d'adopter la désignation des 13 titulaires et 13 suppléants pour représenter le Territoire au syndicat du SMITDUVM.

M. LE PRÉSIDENT

Je voulais présenter une modification dans la liste. Vous avez vu que je fais partie de cette liste en tant que titulaire. Monsieur Pavie, du Perreux, fait partie des suppléants. Je souhaiterais vous dire que je ne souhaite pas siéger au conseil d'administration du SMITDUVM, j'aurai l'occasion d'intervenir d'une autre façon. Je propose, qu'Alain Pavie soit titulaire à ma place et Pierre Cartigny suppléant. On ne peut pas le changer sur le document, mais veuillez noter que c'est Alain Pavie et Pierre Cartigny qui sont deux de nos conseillers du Territoire. Moyennant cette modification, je soumetts au vote ce tableau. Y a-t-il des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

21 – MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – Signature de la « Charte de Coopération Stratégique » entre la Métropole du Grand Paris et les Territoires

M. SEMO

Pour organiser la relation entre la Métropole du Grand Paris et les 12 Territoires, il y a un modèle de charte de coopération stratégique qui a été élaboré et qui permet d'organiser un petit peu la relation, notamment en créant des conférences de présidents des Territoires et donc de la Métropole du Grand Paris. Il pourrait également y avoir des réunions des vice-présidents, ce qui permettra des échanges intéressants, mais l'objet d'abord est d'échanger avec la Métropole du Grand Paris.

Cette charte a été soumise à l'avis du conseil de la Métropole du Grand Paris qui l'a adoptée et à l'avis de chacun des territoires. Donc, nous sommes invités à adopter cette charte.

M. LE PRÉSIDENT

Paris est un Territoire, c'est le T1. Est-ce que vous avez des commentaires ? Pas de commentaire. Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0) ? Vous m'autorisez à signer une charte de coopération stratégique. On va faire des choses au plan stratégique qui sont très importantes, mais... Je veux y participer pour voir, on va voir ce que cela va donner.

J'ai l'impression que nous avons épuisé l'ordre du jour, mais nous ne sommes pas épuisés, surtout à cette heure-ci. On reste en forme, parce que je sais que certains d'entre vous ont un conseil municipal. Il y a des documents à signer avant de vous sauver. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 18.